

Homélie

XXXème dimanche dans l'année

Jubilé d'or de la première ordination au ministère diaconal permanent

Eglise Saint-Joseph, La Louvière

27 octobre 2019

Cela fait 50 ans qu'en cette église Saint-Joseph à La Louvière, Mgr Himmer (1902-1994) ordonnait le Docteur Albert Geerts au ministère diaconal, le 25 octobre 1969. Un peu plus tard, la même année, Mgr Himmer ordonnait Georges Malherbe et Jules Bourlard. Mgr Himmer avait 67 ans quand il a ordonné les premiers diacres permanents.

Carlos Himmer, né à Dinant en 1902, a suivi le parcours classique pour devenir prêtre. Après les Humanités latin-grec à Dinant, il est envoyé à Rome où il est promu docteur en philosophie et docteur en théologie. Ordonné prêtre du diocèse de Namur le 15 août 1926, il est nommé vicaire à Beauraing, professeur de philosophie au Séminaire de Floreffe, aumônier d'action catholique, en particulier dans le monde des jeunes. En 1944, Mgr Charue, évêque de Namur, lui confie la direction provinciale des oeuvres d'action catholique, ce qui l'entraîne à donner le cours d'action catholique auprès des séminaristes de Namur. En 1948, il est nommé supérieur du Séminaire de Floreffe.

Fondamentalement, Carlos Himmer est un professeur de philosophie pour les futurs prêtres du diocèse de Namur et un aumônier d'action catholique. Dans le fond de son cœur, Carlos Himmer est un homme de prière et de réflexion, un homme d'action, qui promeut de toutes ses forces l'évangélisation, la mission de l'Eglise dans tous les secteurs de la vie sociale, dans une société aux prises avec des idéologies qui détruisent l'être humain, dans une société où l'opinion publique doit être prise en compte. Carlos Himmer a le don de voir clair sur les enjeux des courants de pensée qui traversent la société. Et, dès le début de son ministère de prêtre, il veut servir ceux qui, dans la société, sont fragiles, pauvres, non respectés par les institutions ou les entreprises. Issu d'une famille d'industriels, il va chercher, durant toute sa vie, à comprendre les relations complexes entre le monde de l'entreprise et la vie des travailleurs.

Désigné évêque de Tournai par le Pape Pie XII le 29 décembre 1948, Mgr Charles-Marie Himmer est ordonné le jeudi 24 février 1949 par le Cardinal Van Roey dans la Cathédrale de Tournai. Le nouvel évêque propose des initiatives en faveur de tous ceux qui passent par les épreuves du monde du travail dans la province de Hainaut. Il est proche des victimes de la tragédie de Marcinelle au Bois du Cazier. Il défend avec énergie l'enseignement catholique durant la guerre scolaire. En même temps, il donne un nouvel élan à la vie paroissiale, à la paroisse comme communauté de culte, dont le centre est l'eucharistie. Il demande qu'il y ait un approfondissement de la liturgie et de la pastorale sacramentelle.

Au concile Vatican II, plusieurs évêques et théologiens parlent du diaconat, en reprenant des études théologiques et historiques qui remontent aux années 1930. En 1963, trois cardinaux font une intervention remarquée sur le sujet : Döpfner, Ricketts et Suenens. Si bien que les pères conciliaires reconnaissent le diaconat comme un sacrement. Le diacre n'est pas un laïc, mais un ministre ordonné, qui fait partie du sacrement de l'ordre. Si, pendant des siècles, dans l'Eglise latine, le diaconat était une étape transitoire pour devenir prêtre – on était ordonné

diacre *en vue du sacerdoce* – désormais le diaconat est une ordination *pour le service, en vue du service*. Le diaconat est un ministère permanent. Ceci est compris comme un appel à renouveler l’Eglise comme servante du Christ, la servante de Dieu. D’où la formule : l’Eglise servante et pauvre. Les diacres aident l’Eglise à devenir servante et pauvre.

Les interventions conciliaires sur le diaconat se comprennent encore mieux quand on les intègre dans une toile de fond : l’Eglise est dans le monde. Elle témoigne du dessein de Dieu, du salut par le Christ, de l’envoi en mission dans l’Esprit Saint pour être signe et moyen de l’union personnelle avec Dieu, signe et moyen de l’unité du genre humain. Tout ce qui implique la société, l’humanité ; tout ce qui touche aux grands secteurs de l’humanité, dans tous ses aspects, l’Eglise le voit avec bienveillance, en annonçant le salut du mal, du péché, de la mort pour entrer dans la vie éternelle, la gloire du ciel, la résurrection des morts.

L’Eglise est dans le monde, dans la société ; l’Eglise est un peuple, le peuple de Dieu ; elle est le Corps du Christ ; elle est le Temple de l’Esprit Saint. C’est l’ensemble du peuple de Dieu qui est envoyé en mission dans le monde.

Dans ce peuple, les évêques ont une mission particulière. Le concile Vatican II approfondit le ministère de l’évêque de manière renouvelée. Alors qu’auparavant on envisageait le sacerdoce surtout à partir de l’eucharistie, et qu’on avait une théologie du sacerdoce en ayant le ministère des prêtres comme modèle, désormais on dit : *un diocèse est une portion du peuple de Dieu confiée à un évêque pour qu’avec l’aide du presbyterium, il en soit le pasteur : ainsi le diocèse, lié à son pasteur et par lui rassemblé dans le Saint-Esprit grâce à l’Evangile et à l’Eucharistie, constitue une Eglise particulière en laquelle est vraiment présente et agissante l’Eglise du Christ, une, sainte, catholique et apostolique*. L’Evangile, l’Eucharistie et l’Evêque sont des éléments essentiels du peuple de Dieu en un lieu.

On comprend alors mieux pourquoi les diacres sont liés à l’évêque, pasteur d’un diocèse, et non pas liés à un curé, qui reçoit la charge d’une paroisse. L’évêque est pasteur dans tous les secteurs de la mission de l’Eglise que ce soit au plan territorial ou dans les divers aspects de l’annonce de la Parole de Dieu, de la célébration des sacrements ou de la diaconie, le service des communautés chrétiennes et le service de la société, en privilégiant les pauvres, les exclus, les laissés pour compte.

Dans ce renouvellement assez fondamental, dont nous n’avons pas encore pris la mesure, des conférences épiscopales ont décidé d’appeler des diacres qui exercent le ministère de manière permanente. Les évêques belges ont eu l’audace d’appeler des diacres. Comme souvent, on a essayé de situer ces diacres dans un modèle ecclésial existant : que sont-ils par rapport aux prêtres et aux laïcs ? Doivent-ils être ou non célibataires, comme les prêtres ? Qu’est-ce qu’ils peuvent faire et qu’est-ce qu’ils ne peuvent pas faire quand on les compare avec le ministère des prêtres ? Peuvent-ils diriger une paroisse ?

Les évêques belges ne sont pas entrés dans ce genre de débats. Leur but n’était pas de soulager les prêtres qui avaient trop de travail. Le ministère du prêtre était souvent présenté comme un acteur principal dans le culte, la liturgie, surtout pour la présidence de la célébration eucharistique. Le diacre, sur ce plan-là, n’aurait pas été d’un grand secours.

Les évêques ont osé entrer dans un nouveau modèle d’Eglise, suscité par Vatican II. Certains ont fait appel à l’abbé Godfried Danneels, du diocèse de Bruges, et au chanoine Jean Huard, du diocèse de Tournai, pour avancer dans la réflexion. Jean Huard (1928-2002), originaire de

Boussu, a fait les humanités latin-grec au Collège Saint-Stanislas à Mons. Il y a été formé dans la spiritualité ignacienne. Envoyé à l'Université Catholique de Louvain pour le premier cycle de la formation au ministère presbytéral, il fait la théologie au Séminaire de Tournai. Ordonné prêtre, il continue sa formation en théologie en rédigeant une thèse de doctorat sur le mariage à partir d'un sacramentaire ancien. Il enseigne la dogmatique au Centre interdiocésain à Alost, où les séminaristes de Belgique faisaient le service militaire. En urgence, il est appelé pour les cours d'ecclésiologie et de sacramentaire au Séminaire de Tournai.

Mgr Himmer lui a demandé d'accompagner les candidats au diaconat permanent. Le chanoine Huard a inventé un type de formation approprié pour des hommes, qui sont mariés et pères de famille, et qui sont en pleine activité professionnelle. Albert Geerts était de ceux-là, engagé comme médecin radiologue à la clinique de Jolimont.

Joseph Dermaut, Michel Vinckier et moi-même avons rencontré Albert Geerts durant sa formation. Il réfléchissait beaucoup pour discerner la spécificité de ce ministère nouveau dans l'Eglise, même s'il avait été exercé autrefois dans un tout autre contexte. Après son ordination, Albert Geerts a continué à réfléchir. Nous étions en train de constater que pas mal de catholiques ne s'y retrouvaient plus dans la mission de l'Eglise. Le Pape Paul VI avait rappelé, en 1967, la grandeur du célibat ecclésiastique. Beaucoup de prêtres ont demandé à être libérés de leurs obligations sacerdotales. Le Pape Paul VI a rappelé, en 1968, la beauté de la vie de mariage, et l'importance de la paternité responsable en n'ayant pas recours à la contraception chimique. Beaucoup de catholiques n'ont pas compris. C'est dans ce contexte que les premiers diacres permanents ont été ordonnés.

Progressivement, l'accent a été mis sur l'exercice du ministère diaconal dans une perspective missionnaire, dans l'activité professionnelle et dans quelques services rendus en dehors de l'activité professionnelle. Des prêtres, des laïcs n'ont pas toujours compris pourquoi Mgr Himmer et le chanoine Huard insistaient tant sur cet aspect missionnaire, sur le témoignage de l'Evangile dans la société qui se dirigeait vers une conception de la vie, de la vie ensemble, sans faire référence à Dieu. L'Eglise avait certes encore de l'influence grâce à la doctrine sociale qu'elle proposait, mais, au plan des assemblées liturgiques, on sentait bien qu'il y avait des déceptions.

En 1977, Jean Huard est nommé évêque de Tournai. Il a tout de suite redonné vie à la formation des prêtres, des futurs prêtres et des diacres. Il encourage la formation des laïcs pour eux-mêmes et non pas pour que ceux-ci prennent des responsabilités ecclésiales. Mgr Huard trouvait indispensable une formation à la foi, au contenu de la foi, au témoignage de la foi dans une société où devenir croyant devenait plus rare. Peu de temps après son ordination, Mgr Huard publie un texte retentissant sur les assemblées dominicales. Il intervient publiquement dans des conflits sociaux dans le Hainaut. Ce sont des moments éprouvants pour lui et pour ses collaborateurs proches.

Dans les années 1990, les évêques de Belgique ont la possibilité de nommer des laïcs comme assistants paroissiaux, rémunérés par l'Etat. Les diacres permanents ne semblent plus avoir la cote. Ils sont passés par un moment difficile. Subsistait la question de leur participation à la liturgie. Des prêtres y étaient totalement opposés. Des diacres étaient entrés dans l'âge de la retraite. Que pouvait-on leur confier ? Comme professeur au Séminaire de Tournai, comme directeur de l'ODER à Charleroi et comme doyen de Mons, j'ai été appelé à plusieurs reprises pour des formations et des recollections destinées aux diacres et à leurs épouses. J'ai entendu leurs questions et j'en ai fait part là où il fallait.

Penser que les candidats diacres allaient venir en masse, parce qu'il s'agissait d'hommes mariés qui allaient renforcer la pastorale territoriale, a été une erreur. Contrairement à ce que certains ont dit, le diaconat permanent n'est pas la restauration d'une forme particulière du passé. Le concile Vatican II rétablit le principe de l'exercice permanent du diaconat et, comme toujours dans l'histoire de l'Eglise, il laisse les portes ouvertes pour des nouveautés qui viennent toutes seules, pour redonner sa pertinence à la dimension missionnaire de l'Eglise. Quand l'Eglise se met à évangéliser, à annoncer le Christ à des groupes humains qui ne le connaissent pas, qui n'en n'ont jamais entendu parler, elle prend les moyens nécessaires, elle invente des choses et elle laisse tomber ce qui n'a plus de raison d'être. Elle n'essaie pas de transmettre un modèle de vie en Eglise ; elle court là où le Christ nous envoie. Le modèle nouveau viendra de lui-même.

Je suis persuadé que le peuple de Dieu et, parmi eux, les évêques, les prêtres, les diacres et la vie consacrée seront suffisamment disponibles pour accueillir ceux et celles qui découvrent le Christ, qui veulent devenir chrétiens. Je suis persuadé que, tous, nous serons capables de fonder des communautés qui accueillent les catéchumènes, les néophytes, les jeunes chrétiens. Au service des communautés, nous avons des prêtres, des diacres et des fidèles laïcs.

C'est une des raisons pour lesquelles j'ai lancé un appel à devenir diacre le jour de mon ordination épiscopale. Cet appel a été entendu. Je remercie ceux qui y ont répondu. C'est aussi une des raisons pour lesquelles j'ai proposé la célébration d'un synode diocésain. Dans une société qui change, où la référence à Dieu n'est plus explicite, les catholiques ont à discerner ce que le Seigneur attend d'eux pour témoigner de Lui. Et, quand on est catholique, on n'est jamais tout seul pour discerner. On fait cela ensemble. Quand on est catholique, ce n'est jamais uniquement seul qu'on témoigne du Christ ; on est appelé à le faire ensemble. Quel est le signe que nous donnons, comme catholiques, dans la société quand nous sommes ensemble ?

Je remercie ceux et celles qui ont participé à la préparation du Synode diocésain et à sa célébration. C'est à dessein que j'ai demandé à un diacre permanent, Philippe Fortemps, d'en être le secrétaire général. Je dis merci à tous ceux qui mettent tout en œuvre pour transformer progressivement le modèle ecclésial dans lequel nous baignons afin de le rendre beaucoup plus missionnaire. C'est dans cette perspective que je mets en valeur deux aspects.

D'abord la refondation des unités pastorales. Le but ultime réside dans l'annonce, ensemble, en unité pastorale, du salut manifesté par le Christ. L'annonce de l'Evangile est l'objectif premier des unités pastorales refondées.

Le second aspect est l'accompagnement de tous ceux qui demandent à devenir chrétiens. Je pense évidemment au catéchuménat des adultes et des grands adolescents. Mais je pense aussi à l'initiation chrétienne des enfants et des jeunes. Je reçois beaucoup de critiques négatives à cet égard. Je les accepte. En même temps, je demande aux adultes - les catéchistes, les diacres et les prêtres en particulier - à prendre la mesure de l'état dans lequel nous vivons dans une société sécularisée. Je n'accepterai jamais que des enfants qui sont présentés en catéchèse, que des adolescents qui recherchent un groupe de partage pour devenir chrétiens soient largués, abandonnés, parce qu'ils n'entrent pas dans les schémas scolaires de la catéchèse des années 1960 à 2010. Tous ont le droit d'être accompagnés pour devenir chrétiens ; c'est pour moi un devoir que de répondre à cette demande. Devenir chrétien, ce n'est pas un diplôme obtenu après un examen. Devenir chrétien, c'est être accueilli dans une communauté, une assemblée

qui vous aime et qui vous donne la possibilité d'avoir une relation personnelle avec le Christ, avec Dieu.

La Province de Hainaut compte beaucoup de pauvres. Elle accueille des immigrés et des réfugiés. Elle a en son sein des communautés musulmanes qui passent par des épreuves terribles en raison des stratégies émanant de groupes terroristes. Elle a une population qui ne voit pas nécessairement ce que la foi en Dieu vient faire dans la vie sociale. Malheureusement, comme en beaucoup d'endroits d'Europe occidentale, le nombre de suicides, de suicides de jeunes, est très élevé.

J'en ai un peu assez d'entendre, face à cette situation, que nous avons trop peu de prêtres pour dire la messe le dimanche dans tous les lieux de culte. Est-ce que nous nous rendons compte de ce que nous disons ? C'est le nombre de prêtres qui est important ou l'annonce du Christ sauveur qui libère tout être humain de ce qui l'entrave ? C'est le nombre de prêtres qui est important ou le service des plus fragiles dans notre société ?

Les diacres rappellent, signifient sacramentellement ce service. Merci à tous les diacres qui, selon leurs capacités et leur témoignage de foi, sont, dans le diocèse, des signes éminents du Christ Serviteur. Merci à mes deux prédécesseurs qui ont appelé, formé et accompagné les diacres, leurs épouses, leur famille en leur faisant confiance, quel que soit le contexte ecclésial ou sociétal dans lequel ils ont exercé le ministère, le sacrement du diaconat. Merci à l'abbé Daniel Procureur et à ses collaborateurs qui me sont d'un grand secours pour discerner, faire des projets et rejoindre tous ceux vers qui le Seigneur nous envoie.

Cinquante années, cela n'est pas grand-chose dans l'histoire de l'Eglise. Mais le don de sa vie, le ministère que l'Eglise nous confie, le témoignage que nous portons, quel que soit notre état de vie, tout cela n'a pas de prix. C'est un trésor, l'Evangile, que nous portons dans des vases d'argile. Ayons toujours en tête le modèle de la vraie attitude devant Dieu : *Mon Dieu, montre-toi favorable au pécheur que je suis*. Seigneur, regarde le diocèse de Tournai ; nous te rendons grâce pour tous ceux, toutes celles que tu lui envoies pour faire de toutes les nations des disciples de ton Fils.

+ Guy Harpigny,
Evêque de Tournai